



**DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
ET DES DROITS INDIRECTS**

Décision 028 /MEFB/DGDDI/DLC

Autorisant provisoirement les Etablissements DFS ALIMA  
à ouvrir quatre (4) boutiques sous douanes dans l'enceinte de l'aéroport  
International Agostino NETO de Pointe-Noire

**Le Directeur Général des douanes et Droits Indirects,**

Vu le Traité Instituant l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale  
signé à Brazzaville, le 08 décembre 1964 ainsi que les textes modificatifs  
subséquents ;

Vu le Code des Douanes de la CEMAC notamment en son article 191

Vu l'Acte n° 3/81-CD-1212 fixant les conditions d'ouverture et de  
fonctionnement de boutiques sous douane dans les aéroport internationaux  
de l'Union ;

Vu la requête des Etablissements DFS ALIMA en date du 08/10/07.

Vu l'avis favorable de la Directrice Départementale des Douanes de Pointe-  
Noire suivant lettre n° 01543/DDK du 30/11/07.

**DECIDE.**

**Article 1<sup>er</sup> :** En attendant la décision du Comité de Direction de la CEMAC,  
les Ets DFS ALIMA sont autorisés à titre provisoire, à ouvrir quatre (4)  
boutiques sous douane, à l'aéroport international A NETO de Pointe-Noire  
pour la commercialisation des produits ci-après :

- Boissons non alcoolisées
- Spiritueux
- Champagnes
- Vins
- Eaux de vie
- Cigarettes
- Cigares
- Produits de parfumerie, de beauté et de toilette
- Bijouterie
- Habillement
- Maroquinerie
- Horlogerie
- Produits alimentaires (épicerie fine, chocolat, confiserie,...)
- Matériels électroniques (son, image, vidéo) .

**Article 2 :** les Ets DFS ALIMA s'engagent sous les peines de droit à accomplir les formalités réglementaires auprès de la Direction Départementale des Douanes de Pointe-Noire notamment la souscription d'une soumission cautionnée et à respecter toutes les prescriptions légales se rapportant au régime de l'entrepôt.

**Article 3 :** la présente décision prend effet à compter de la date de signature 

Fait à Brazzaville,

**7 DEC 2007**



Jean Alfred ONANGA

**Ampliations :**

MEFB	1
DGDDI/SD	2
DC	6
DDD/PN	2
DFS ALIMA	2
UNICONGO	2
UNOC	2
Chambre de Cce	2